



Compte-rendu du Conseil municipal du 7 juillet 2017

Etaient présents : M. Rémy NAPPEY – Mme Martine LOHSE – Mme Joëlle PAHIN – M. Pierre SCHIFFMANN – M. Francis USARBARRENA – M. Claude BOURIOT (arrivée à 19 h 35) – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Catherine PETREQUIN – M. Frédéric MAURICE – Mme Mélanie TAKACS – M. Christopher BOREANIZ – M. Laurent TOURTIER – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Liliane HOUG

Avaient demandé à excuser leur absence : Mr Michel LAURENT – Mme PACCHIOLI Stéphanie – Mme Delphine PRENEY – Mr Alain ROTH – Mme Christelle CHAVEY – Mme Christelle VAUCLAIR et Mr Fabrice FRICHET

Etaient absents : Mr Yves BOITEUX et Mme Lise BIGUENET

Procurations : Monsieur Michel LAURENT qui donne procuration à Mr Rémy NAPPEY – Mme Stéphanie PACCHIOLI qui donne procuration à Mme Martine LOHSE – Mme Delphine PRENEY qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN – Mr Alain ROTH qui donne procuration à Mr Claude BOURIOT – Mme Christelle CHAVEY qui donne procuration à Mme Liliane HOUG – Mme Christelle VAUCLAIR qui donne procuration à Mr Laurent TOURTIER

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour.

Dans le cadre de son plan de stratégie patrimoniale, Néolia, sollicite par courrier arrivé le 6 juillet, l'avis du Conseil municipal pour proposer à la vente les appartements situés dans l'immeuble 7 rue des Préverts. Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 20.

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 juin 2017

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 2 juin 2017.

2. Décisions prises par délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017–

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 10 février 2016 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2014/41 du 13 mai 2014.

N° de la décision	Objet	Date
2017-01	Exercice du droit de préemption – immeuble situé 68 Rue du Magny	20/02/2017
2017-02	Autorisation à Monsieur le Maire d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté pour le budget communal pour l'année 2017 pour un montant de 400 000 euros	05/05/2017
2017-03	Remboursement par Groupama- sinistre du 5 octobre 2016 – Réparation clôture du court de tennis et panneau de signalisation pour un montant de 298.85 euros	10/05/2017
2017-04	Remboursement par GROUPAMA – procédure expulsion-facture d'honoraires de M ^o SUISSA pour la somme de 576 euros	28/06/2017
2017-05	Sinistre du 5 octobre 2016 – réparation clôture du court de tennis et panneau de signalisation - Remboursement de la franchise par GROUPAMA de 279.00 euros	04/07/2017

3. Rénovation de la toiture du gymnase : attribution du marché

Une consultation a été lancée pour la rénovation de la toiture du gymnase avec un délai de réponse pour le 12 juin 2017.

Trois propositions sont parvenues en mairie dans les temps impartis. Elles ont été examinées par la Commission d'ouverture des plis le 15 juin 2016.

- Entreprise Richard William : 133 552.70 euros HT -160 263.24 euros TTC
- SAS Ceibac : 125 957.50 euros HT –151 149.00 euros TTC
- Entreprise Flajoulot : 93 815.00 euros HT – 112 578.00 euros TTC

La commission d'ouverture des plis propose de retenir l'offre de l'entreprise Flajoulot.

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise Flajoulot sise 1 grande rue à Rang pour un montant de 93 815.00 euros HT – 112 578.00 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

4. Crédits scolaires : confirmation de l'aide de Noël 2017

La commission scolaire a proposé une somme de 4.00 euros par élève pour le crédit de Noël 2017. La somme a été inscrite au budget primitif mais n'a pas été formalisée par une délibération fixant le montant de cette aide. Cette pièce est demandée par les services de la Trésorerie.

Le montant de la subvention sera calculé avec le nombre d'élèves inscrits dans les écoles l'isloises au 1^{er} janvier 2017.

Jusqu'à présent, l'aide Noël de l'année N était versée en janvier de l'année N+1 sans qu'il y ait pour autant de report de la dépense. Il est proposé au

Conseil municipal de régulariser cette situation en faisant correspondre l'année du vote et l'année du paiement.

En cas d'avis favorable, une rectification des crédits de 1000.00 euros sera votée dans la décision modificative pour permettre le paiement de l'année 2016 et l'année 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la commission scolaire de porter à 4.00 euros par élève l'aide de Noël à partir de l'année 2017.

5. Subvention exceptionnelle pour l'activité culturelle « les copains du monde » à l'école Valérie Perdrizet

Lors de sa réunion du 16 mars dernier, la Commission scolaire a validé le projet culturel autour des pays du monde présenté par l'Ecole Valérie Perdrizet et la proposition d'accorder :

- une subvention de 20 % du coût du projet soit 318 euros (coût du projet : 1590 x 20%)
- une subvention de 150.00 euros sur les crédits scolaires pour l'achat de peintures acryliques.

Ces sommes ont été portées au budget mais doivent être formalisées par une délibération spécifique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le versement de ces deux subventions.

6. Décision modificative n° 1 au budget communal (arrivée de Mr Claude BOURIOT)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 au budget communal telle que présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
11	6135 - locations mobilières (location préfa vestiaires foot)	29 000.00 €	70	7022 - coupe de bois	11 688.54 €
11	61558 - entretien autres biens mobiliers (achat licences informatique)	2 000.00 €	73	73223 -FPIC	-1 123.00 €
O23	023 -virement à section investissement	-20 205.00 €	73	7381 -taxe additionnelle droits de mutation	8 824.46 €
65	657361 - caisse des écoles aide Noël 2017	1 000.00 €			
67	6745 - subventions exceptionnelles aux personnes privées - prise en compte participation communale / travaux 75 grande rue à hauteur de 20%	7 595.00 €			
Total		19 390.00 €	Total		19 390.00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
20	2031/20/ 581 - frais d'étude modification PLU pour agrandissement Intermarché	8 400.00 €	O21	O21 - virement de la section de fonctionnement	-20 205.00 €
21	21312/21/572 - Réfection mur Clavel	-8 500.00 €	13	Subvention Etat - visiophone école Clavel non accordée	-1 200.00 €
21	2188/571 - matériel scolaire -	100.00 €	45	4542 - travaux pour le compte de tiers (fonds Barnier et participation habitat 25 et Chauffeton déblaiement et travaux)	44 905.00 €
23	2315/23/578 agrandissement vestiaires des Lumes (location préfa payée en fonctionnement)	-29 000.00 €			
45	4541/580 - travaux pour le compte de tiers (prise en charge de la totalité des travaux y compris déblaiement)	52 500.00 €			
Total		23 500.00 €	Total		23 500.00 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 227 944.24 euros
 Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 1 897 070.00 euros

7. Demande d'acquisition de terrain 54 rue du Magny : prix de vente

Dans sa séance du 24 mars 2017, le Conseil municipal a validé le déclassement du domaine public d'une emprise de terrain cadastrée section AH 47 :

- d'une superficie de 19 m2 pour permettre l'extension de la maison médicale
- d'une superficie de 17 m2 pour l'implantation d'une cuve à gaz.

Le service des Domaines a établi une estimation et propose une valeur vénale de :

- 570.00 euros pour la parcelle de 19 m²
- 255.00 euros pour la parcelle de 17 m²

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix de vente de ces deux terrains au prix proposé par le service des Domaines
- précise que les frais d'acquisition et les travaux de dévoiement des réseaux seront à la charge des acquéreurs.

8. Demande d'achat de la parcelle AK 9 présentée par Mme et Mr Johan VAN PUT

Mme et Mr Sabine et Johan VAN PUT, propriétaires des parcelles AK 369 et 371 lieudit au château Meiner, souhaitent acquérir la parcelle AK 9 d'une superficie de 7.5 ares qui jouxte leur propriété.

Cette parcelle triangulaire se situe devant leur entrée et n'est pas entretenue par la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- donne un avis favorable pour la vente de la parcelle AK 9 à Mme et Mr Sabine et Johan VAN PUT
- Propose un prix de 5.00 euros le m² TTC après confirmation par le Service des domaines ;
- Précise que les frais d'acquisition seront à la charge des acquéreurs.

9. Projet de reprise du restaurant du Palais rue de Lattre de Tassigny – demande d'achat de terrain communal pour installation d'une véranda

Mme et Mr Sébastien VALCIN, domiciliés à L'Isle-sur-le-Doubs -rue de la Velle ont le projet de reprendre le restaurant du Palais pour y installer boulangerie et restauration rapide. Ils souhaitent acquérir du terrain communal en vue d'y construire une terrasse vitrée d'une superficie de 29 m².

Ce projet nécessite une modification du PLU. Le Conseil est invité à donner un accord de principe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- donne un accord de principe à la vente d'un terrain à Mme et Mr Sébastien VALCIN situé avenue de Lattre de Tassigny ;
- décide d'engager la modification du PLU pour permettre la construction de cette véranda sur la terrasse à céder.

10. Proposition de règlement pour l'organisation des fêtes foraines

Pour éviter les problèmes rencontrés avec l'installation désordonnée des manèges sur la place Briand et le stationnement des camions gênant l'accès à l'école Briand lors de la fête patronale de septembre dernier, il a été décidé de réglementer les conditions de déroulement des fêtes foraines.

Un projet de règlement a été établi. Le Conseil municipal est invité à le valider.

S'il est accepté, ce règlement sera adressé aux commerçants forains avec un accusé de réception à retourner à la mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le règlement pour l'organisation des fêtes foraines ;

-décide que la fête foraine du 14 juillet sera installée sur le terrain situé près du camping municipal.

11.PERSONNEL : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe suite à avancement de grade

Un agent du secrétariat a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Elle peut donc prétendre à un avancement dans ce grade qui sera soumis à la validation de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion qui se réunira le 19 septembre 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 20 septembre 2017 sous réserve de l'accord de la CAP
- de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

12.Demande aide Bafa

Pour soutenir la formation des personnes l'isloises au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur qui pourront ensuite encadrer et organiser les animations dans le cadre des services péri et extrascolaires, il a été convenu avec la CAF de contractualiser dix aides financières par an, d'un montant de 150.00 euros chacune, dans le contrat enfance jeunesse renouvelé en 2016.

Une jeune fille l'isloise a suivi la formation générale dispensée par les Francas à Audincourt lors des vacances de printemps. Le coût du stage est de 450.00 €. La CAF apporte une aide de 150.00 € si la personne est allocataire. Cette personne sollicite l'aide financière municipale.

Mme Liliane HOUG qui détient une procuration de Mme Christelle CHAVEY ne prend pas part au vote pour sa mandataire.

Le Conseil municipal, par 18 voix et une abstention, autorise le versement d'une aide de 150.00 euros de façon individuelle à la jeune stagiaire sur présentation de la facture.

13.Subvention à l'association de commerçants pour l'organisation de la braderie

L'association des commerçants a organisé la traditionnelle braderie le 3 juin dernier. Des droits de place ont été encaissés pour un montant de 705.00 €.

Le Conseil municipal, par 19 voix et une abstention (Christopher BOREANIZ), autorise le versement d'une subvention de 705.00 euros à l'association des commerçants pour l'organisation de leur braderie.

14.Présentation des rapports de Véolia pour la délégation des services publics de l'eau et assainissement pour l'année 2016

Les rapports d'activité des services de l'eau et de l'assainissement sont présentés en séance.

Eau : 3148 habitants desservis – 182 386 m3 fournis - 44 km de réseaux – consommation moyenne : 102 l/habitant/jour – prix : 2.27€ le m3

Le rendement du réseau « eau » en 2016 est de 71.3 %

Taux de conformité microbiologique : 100 %

Assainissement : 3148 habitants desservis – 127 161 m³ traités – prix : 4.56 € le m³ – 18 119 mètres linéaires de réseau de collecte hors eau pluviale

Les équipements, les ouvrages les rejets et la filière d'évacuation des boues de la STEP sont conformes à 100 % à la directive européenne. 40.1 tonnes de matière sèche de boues ont été sorties de la STEP en 2015

Taux impayés pour les deux services : 1.71 % à la charge de la collectivité

Cette présentation n'appelle pas de vote.

15. Proposition de vente de l'immeuble sis 7 rue des Prés verts par Néolia

L'organisme logeur Néolia, dans le cadre de son plan de stratégie patrimoniale, envisage de procéder à la vente 8 appartements et 4 garages (2 T2 – 3T3 – 3T4) 7 rue des Prés verts à L'Isle-sur-le-Doubs

Les pavillons de type F2 seront proposés entre 32 500.00 € et 39 000.00 € l'unité

Les pavillons de type F3 seront proposés entre 54 000.00 € et 60 000.00 € l'unité

Les pavillons de type F4 seront proposés entre 58 000.00 et 66 000.00 euros l'unité.

Néolia par courrier reçu le 6 juillet sollicite l'avis du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de cette vente.

16. Affaires diverses

Salle située au-dessus de la bibliothèque :

Cette salle n'a pas d'appellation et ce serait plus commode de lui en donner un, pour la situer.

Cette salle accueille le périscolaire, le LAEP jardin kiroule, les animations du relais petite enfance, l'atelier de motricité, les enfants des écoles et des réceptions.

Mr le Maire invite les conseillers municipaux à adresser leur proposition en vue de faire le choix au conseil municipal de septembre avec les pistes suivantes

- Peut être une femme puisque l'affectation de cette salle concerne surtout les enfants et dans la continuité de l'école Valérie Perdrizet et de la salle Amandine à Clavel
- Une personne engagée dans la résistance puisque cette salle se situe à côté de l'école Bourlier et rue Bourlier
- Un écrivain pour rappeler la bibliothèque
- Un peintre
- Une personne ayant montré de l'intérêt pour la Petite Enfance
- ou toute autre proposition.

Date du prochain conseil municipal : 1^{er} septembre 2017

La séance est levée à 21 h 10